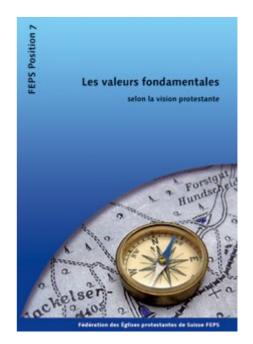
La communauté

La communauté représente une dimension fondamentale de l'existence humaine. L'Homme est, par excellence, un être social et ne peut pas vivre ou survivre en dehors de tout lien avec ses semblables. Dans l'Antiquité, la personne frappée de la punition - couramment pratiquée en Orient - qui consistait à l'exclure de la communauté, était vouée à une mort certaine. La famille, en tant que groupement de plusieurs personnes interdépendantes, est la forme première de communauté. Des caractéristiques comparables à celle d'une famille se retrouvent jusque dans des

communautés humaines beaucoup plus grandes, comme les communautés nationales ou d'autres entités sociales qui partagent une même origine ou un même cadre de vie. Le ressort communautaire trouve toujours son origine dans le passé. Ce par quoi un groupe humain tient ensemble repose sur des racines biologiques, ethniques ou nationales communes, sur un destin commun, sur l'amour d'une religion ou d'une vision du monde commune issue du passé.

La notion de communauté renvoie donc à celle d'appartenance sociale et identitaire, tout en s'en



distinguant. Une communauté est formée de membres unis par des liens sociaux dans un cadre qui contribue à leur construction identitaire. Leur sentiment d'appartenance et leur engagement réciproque relèvent d'une sorte d'évidence dans leur compréhension d'eux-mêmes. C'est précisément sur ce point que la communauté se différencie de la société, même si toutes deux sont dans un rapport de complémentarité et pas d'opposition. En effet, pourquoi parle-t-on, par exemple, « d'Union européenne » – et non de « société européenne » ? De « communauté internationale » ou de « Nations unies » - et plus de « Société des nations » ? Ou de « communauté de vie » - et pas de « communauté sociale » ? On use du terme de communauté chaque fois qu'il est question d'une relation particulièrement proche et impliquante entre des individus, des groupes ethniques ou des nations. Les communautés sont des cadres dans lesquels on entre par naissance ou par des

rituels précis. Leur ciment social, c'est l'identification et la participation de ses membres sur une base volontaire, mais surtout aussi pour des raisons profondément intériorisées et donc pas uniquement rationnelles. La société, ou les cadres sociaux, représentent le contexte plus large, dans lequel ces communautés s'inscrivent. Une société résulte de processus historiques de différenciation à l'issue desquels une communauté initialement fermée sur elle-même s'ouvre progressivement sur une multiplicité de communautés existant côte à côte. Si les communautés se fondent essentiellement sur des mécanismes identitaires, les sociétés reposent donc, elles, sur des mécanismes de reconnaissance réciproque.

Il convient de ne pas confondre les communautés au sens décrit ci-dessus avec les communautés d'intérêts que sont les associations. Celles-ci se constituent exclusivement en vue d'atteindre des buts communs. Qu'il s'agisse d'associations religieuses, d'organisations de patients, de parents, de magistrats, etc., leurs membres n'y entrent jamais par naissance ou par hérédité mais par une adhésion explicite aux intérêts spécifiques défendus par ces groupements. L'appartenance est donc librement choisie et ne dure qu'un temps bien déterminée, car elle s'achève généralement par une démission.

L'Homme est « appelé à vivre dans l'union avec Jésus-Christ» (1 Co 1.9) : tel est le message central du Nouveau Testament. La communauté chrétienne, c'est-à-dire « le groupe des croyants parfaitement uni, de cœur et d'âme » est la manifestation de cette communion avec le Dieu trinitaire (Ac 4 :32). Dans le Nouveau Testament, la notion de communauté est donc étroitement associée à l'idée que tous les êtres humains forment ensemble une seule et même société. Par conséquent, la communauté chrétienne est universelle ; elle se reconnaît à la communion entre ses membres et à leur qualité de dépositaires conjoints du Royaume de Dieu. La communauté et la communion sont des notions essentielles dans les deux Testaments. Toutefois, leur acception se différencie fondamentalement de celle qu'on leur donne aujourd'hui. En effet, la notion d'individu est totalement absente dans la tradition biblique. La valeur d'une personne se mesure uniquement à l'importance du rôle qui lui est conféré par la communauté. Pour entrer dans la réalité d'aujourd'hui, l'idée de communauté doit donc forcément être réinterprétée à partir des diverses facettes que nous en livre la Bible.

Dans l'Ancien Testament, la notion de communauté est étroitement liée à celle de droit et de justice. Toutes deux renvoient à la solidarité et à la loyauté fondamentale dont il faut faire preuve vis-à-vis de la famille (Gn 38.26), des ancêtres et du roi (1 S 24.18). Dans la pensée juive, la justice, la solidarité, la fidélité et la compassion sont indissociables l'une de l'autre. Lorsque cette nécessaire unité est rompue, cela conduit à une catastrophe politique, comme le montre la prophétie de malédiction annoncée du début de l'époque assyrienne (Es 1.21; 5 ;6.18).

Dans le Nouveau Testament, on entend par « communauté » «la famille de Dieu» (Ep 2.19). Contrairement à l'idéal prôné par les philosophes de l'Antiquité, la communauté telle qu'elle est définie aux débuts du christianisme ne repose pas sur l'amitié (philia), mais sur l'esprit (pneuma). Toutefois, cette définition n'écarte pas la dimension de solidarité présente dans l'une comme l'autre de ces conceptions, qui s'exprime par la mise en commun des biens. (voir Ac 2.42 et s.; 4.32 et s.; Jc 2.15 et s.; 1 Jn 3.17; 1 P 4.8 et s.; He 10.33 et s.;). Se réunir à la même table, partager un repas est aussi une forme de communauté de biens : « tout ce qu'ils avaient était propriété commune » (Ac 4.32). Aucune barrière généalogique, culturelle, nationale ou sociale ne peut faire obstacle au commandement d'amour. Au cœur de ce message transparaît déjà une conception de l'humanité dans sa dimension communautaire universelle, telle qu'on la trouvera affirmée plus tard dans la Déclaration des Droits de l'Homme.

Qui dit communauté, dit aussi loyauté réciproque, solidarité, responsabilité et partage des biens. Souvent déplorés de nos jours, l'individualisme ambiant croissant et la déliquescence du tissu communautaire ne font que refléter les nombreuses atteintes portées aux valeurs de solidarité, de responsabilité et de partage équitable. La répartition de plus en plus complexe des tâches et les processus de différenciation sociale poussent à une flexibilisation croissante. Désormais, " pas de long terme " pourrait devenir la maxime universelle et « l'individu flexible » l'archétype de l'Homme moderne (Richard Sennett). Ce n'est qu'en cultivant cette flexibilité que celui-ci est en mesure de s'adapter de façon optimale aux conditions de vie et de travail qui prévalent dans une société extrêmement différenciée — au détriment, cependant, de ses liens sociaux et de la solidarité. Comment, en effet, réussir sa vie de famille si le monde du travail exige une souplesse personnelle de plus en plus grande pour rester en phase avec des structures, des horaires et des lieux d'insertion professionnelle de plus en plus flexibles ? Comment maintenir une

certaine prévisibilité dans sa vie sociale quand la sécurité de l'emploi diminue sans cesse, quand les contrats de travail sont de durée toujours plus courte, quand les changements d'emploi se font de plus en plus fréquents? La précarisation des emplois a des retombées directes et négatives sur la stabilité et la qualité des liens sociaux. Parallèlement, il y a également de moins en moins de possibilités de contrer les effets psychiques de cette insécurité professionnelle en s'appuyant sur des relations interpersonnelles fiables ou avec l'appui de réseaux sociaux durables. Ce phénomène a pour corollaire une professionnalisation, une monétarisation et une réglementation accrues des prestations assurées jusqu'ici dans le cadre communautaire. Du point de vue sociopolitique, la flexibilisation exacerbée de l'économie et du marché du travail engendre d'énormes coûts. Il n'est pas éthiquement admissible de laisser les bénéfices se privatiser, alors même que ces coûts sont à la charge de la collectivité. C'est l'une des raisons fondamentales pour lesquelles il est aussi nécessaire que juste de soumettre les entreprises (personnes morales) au paiement d'impôts publics et ecclésiastiques.

La fragilisation, voire la perte, des liens communautaires traditionnels, l'éclatement des familles, le nombre croissant de ménages à une personne et la diminution significatives des cadres de vie intergénérationnels sont autant d'expressions marquantes de la transformation des modes de vie. Les milieux conservateurs en viennent à affirmer que notre société manque désormais fondamentalement de solidarité. Cette critique ne mène à rien, car elle n'est fréquemment que l'expression d'un attachement inutile à des modes de vie dépassés. En effet, le fait que ceux-ci ont perdu leur importance ne permet pas d'en conclure automatiquement que notre monde est devenu asocial. Il est préférable de parler d'une transformation des modes de vie communautaires, respectivement de leur dynamisation. phénomène n'est pas simplement la conséquence de la flexibilisation de certaines parties de la société. Au contraire, l'évolution des structures communautaires participe à cette flexibilisation sociale, voir la conditionne. On peut certes regretter la perte des modèles communautaires traditionnels. Toutefois, ce serait méconnaître les réalités sociales que d'en appeler uniquement au retour à des structures éprouvées. De même, qu'il serait tout à fait insuffisant d'attendre davantage d'engagement communautaire uniquement des personnes déjà concernées - et pas des autres.

Les concepts de promotion de la vie communautaire doivent intégrer le contexte social dans lequel les communautés se constituent ou disparaissent, fleurissent ou deviennent insignifiantes. Une réflexion créative sur les formes de communauté à venir doit inclure une analyse des structures sociales, notamment des conditions de travail et des possibilités de participation et de co-décision, afin de repérer comment elles stimulent ou, au contraire, comment elles freinent les mécanismes communautaires. Sur le plan politique, il n'est pas possible d'imposer ou de créer des communautés « par le haut ». Tout au plus peut-on et doit-on créer – pour l'avenir de la politique elle-même – des conditions-cadre structurelles et légales qui permettent aux citoyens et aux citoyennes de développer et de cultiver des formes de vie communautaire solidaires et fiables.

L'exhortation paulinienne à éviter les divisions et à être parfaitement unis (1 Co 1.10) repose sur la conviction, fortement présente dès les débuts du christianisme, que la vie ne saurait se déployer pleinement sans l'indispensable appui d'une communauté. Les chrétiens sont donc face à un double impératif. En effet, l'Église doit être organisée de telle manière qu'elle favorise aussi bien la communauté de foi que de vie. Comme le souligne la Conférence des Églises européennes, l'Église ne peut satisfaire à l'injonction paulinienne, que si la communauté des croyants englobe, relativise et transcende les formes de vie communautaire naturelles, sociales et nationales. Elle se distingue ainsi des communautés dont la cohésion est déterminée uniquement par les intérêts communs de ses membres. Une Église répondant à cette définition remplit six critères : 1. La communauté ecclésiale est une pratique, concrètement vécue ; 2. Sa cohésion communautaire se fonde sur la communion spirituelle de personnes qui se réunissent au nom de Jésus Christ (voir Mt 18.20). 3. L'Église est une communauté réconciliée, dans laquelle chacun et chacune est a reçu, par la grâce de Jésus-Christ, à la fois une vocation de liberté et la capacité de l'accomplir ; 4. L'Église est une communauté en mouvement, un compagnonnage dynamique d'humains en route vers un but commun ; 5. La communauté ecclésiale représente la participation de tous les humains au Royaume de Dieu ; 6. L'Église est à la fois et irréversiblement communauté de témoignage, de repas (cène) et de solidarité. L'Église en tant que sanctorum communio est donc la pratique commune – une, universelle, solidaire et tournée vers l'avènement du Royaume de Dieu - de tous les chrétiens et les chrétiennes unis dans la foi.

Cette compréhension d'elle-même de l'Église a des conséquences sociopolitiques. Les Églises sont particulièrement mises au défi là où les structures sociales freinent voire détruisent la communauté et empêchent les gens de la vivre. L'Église s'engage donc pour une protection aussi grande que possible du dimanche, pour des conditions de travail socialement acceptables, pour des structures sociales et des législations qui favorisent les relations communautaires, partenariales intergénérationnelles, pour une politique sociale intégrative et pour un contexte social général qui permet à chacun de trouver une place dans la société. De nos jours, les mécanismes de marginalisation et d'exclusion sociale prennent généralement des formes détournées et sont donc souvent ignorés, que ce soit au niveau des individus ou des groupes. Il n'est pas rare que ceux et celles qui alimentent ces mécanismes invoquent la liberté personnelle de ceux qui les subissent. L'Église est appelée à mettre en évidence ces processus d'exclusion et à dénoncer cette définition par trop réductrice de la liberté humaine. Dans une société pluraliste, l'Église ne peut pas imposer des formes de vie communautaire précises. Elle doit rester consciente que la cohésion sociale ne peut pas être forcée et que la solidarité ne se laisse pas dicter « d'en haut ». Toutefois, au nom de ce qu'elle est, il lui revient de s'engager pour la protection et la garantie des conditions sociales, politiques et juridiques nécessaires pour qu'une vie auto-déterminée soit à la portée de tous les membres d'une société.

> de: FEPS Position 7, Les valeurs fondamentales, p. 30ff. La publication peut être demandée sur www.sek.ch/shop ou téléchargée gratuitement.